




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16964-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.986**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE ET DE MODULES DE STOCKAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DÉPÔT ARCHÉOLOGIQUE.

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE ET DE MODULES DE STOCKAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DÉPÔT ARCHÉOLOGIQUE. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n° 2011-371 du 11 avril 2011, vous aviez autorisé la création d'une fiche opérationnelle portant sur le principe de réaménagement des locaux de la Mission archéologique de la Ville d'Aix en Provence.

Le présent marché qui en découle porte sur la réalisation, la pose et la garantie d'une structure métallique fixe, supportant 2 niveaux (R+1 et R+2) ainsi que sur la fourniture, la livraison sur site, l'installation, la garantie de modules de stockage pour les collections archéologiques existantes et à venir. L'organisation du bâtiment est pensée autour de l'implantation de la structure métallique à créer. La structure sera constituée de 3 niveaux : un rez-de-chaussée, un R+1 et un R+2.

Les travaux à réaliser devront respecter les normes applicables en matière de structure métallique NF EN 1090-2, son complément national NF P22-101-2/CN ainsi que le DTU 32.1.

Le marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics, d'une durée de six mois et d'un montant estimé à 160 000,00 euros hors taxe.

Aucune option n'est prévue, les variantes ne sont pas autorisées. Le marché est non alloti, aucune tranche n'est prévue.

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants avec leur pondération :

1. Prix des prestations : 40 points

2. Valeur technique : 60 points

Les sous-critères de la valeur technique sont :

1. Moyens humains (10 points)
2. Organisation et méthodologie (10 points)
3. Qualités et esthétique des matériaux et équipements – Conditions de garantie (15 points)
4. Optimisation des espaces de réserves (25 points)

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011-31 a été adressé le 3 juin 2011 aux organes de presse suivants qui l'ont respectivement publié aux dates suivantes :

Journal	Date parution
J.O.U.E	07 juin 2011
B.O.A.M.P	09 juin 2011
T.P.B.M.	8 juin 2011
Le Courrier d'Aix	11 juin 2011

Cet avis a également été inséré sur le site Internet de la ville, sur le profil acheteur et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics. La date limite de remise des offres était fixée au 18 juillet 2011 à 12 heures.

Un seul candidat a répondu à la consultation : Société FERALP – COURTHEZON (84) avec une offre à 161 985,00 euros hors taxe. Sa proposition technique répond de manière très satisfaisante aux besoins de la Ville.

Après avoir débattu de l'analyse de la proposition technique et financière de l'unique candidat par la Direction Archéologie, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 28 juillet 2011 a décidé de lui attribuer le marché.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ainsi que tous documents s'y rapportant, portant sur la fourniture et l'installation d'une structure métallique de stockage dans le cadre du projet de réaménagement du dépôt archéologique, pour une période de six mois, avec la Société FERALP sise à COURTHEZON (84), pour un montant de 161 985,00 euros hors taxe.

2011.986 - MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE ET DE MODULES DE STOCKAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DÉPÔT ARCHÉOLOGIQUE.

Présents et représentés	: 49
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**